

" Trail des Coteaux "

REGLEMENT

DEFINITION

L'épreuve «Trail des Coteaux» organisée par l' A.S.C. AUREILHAN Marche et Course, se déroulera le **dimanche 7 avril 2024** et regroupera trois épreuves.

- Un trail découverte de 13km, départ à 9h45, en grande partie nature, à partir de la catégorie cadet, né en 2008.
- Une marche de 8km, départ à 9h50, en partie nature, à partir de la catégorie cadet, né en 2008.
- Une randonnée **non chronométrée et sans classement** de 8 km, départ 9h52, ouverte à partir de la catégorie cadet, né en 2008.

PARTICIPATION

- Chaque participant, par son engagement, déclare renoncer à son droit à l'image et autorise les organisateurs à exploiter les clichés ou films pris durant les épreuves.
- Chaque participant doit respecter l'environnement et le code de la route (présence de signaleurs aux carrefours).
- **Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale pour les trois épreuves.**

Trail et marche : Les participants de ces épreuves doivent présenter lors de la remise du dossard:

- soit une licence FFA ou d'une fédération agréée par la FFA en cours de validité.
- Soit un certificat médical de **non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** datant de moins d'un an.
- Soit le PPS Parcours Prévention Santé délivré par la FFA de moins de 3 mois.
- Le dossard non récupéré le jour de la course sera facturé **20€** au participant

Randonnée :La licence et le certificat médical ne seront pas demandés à l'inscription.

ASSURANCE

- Les épreuves sont couvertes par une police d' assurance souscrite auprès de la BPCE IARD
Contrat N° 165000585 E
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l' assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres concurrents de s' assurer personnellement

INSCRIPTION

- **Tarif** course 10€ (+1€ le 7 avril) , marche 8€ (+1€ le 2 avril) , randonnée 6€.
- **En ligne**(<https://trail-des-coteaux-aureilhan-2024.onsinscrit.com/>) clôture **jeudi 4 avril** à minuit.
-en cas d'annulation de l'épreuve onsinscrit.com s'engage à rembourser votre inscription après déduction des frais bancaires et du coût d'inscription sur le site.
- **Par courrier** (G.Courade 7, rue de la Moisson 65800 AUREILHAN / C. Boucherle 3, rue Leverre 65600 SEMEAC) avant le **jeudi 4 avril**.
- **Inscriptions et retrait des dossards**: sur place au Centre Jean Jaurès
-le **samedi 6 avril** de 16h à 18h, **dimanche 7 avril** de 8h à 9h30.

RAVITAILLEMENT

- Un ravitaillement sera positionné sur le parcours et à l'arrivée.

BALISAGE

- Le balisage des épreuves sera effectué par un fléchage au sol et de la rubalise.

RECOMPENSE

- 1 lot aux 300 premiers inscrits (coureurs ou marcheurs).
- Trail : les 3 premiers au scratch , et le premier de chaque catégorie (anciennes catégories).
- Marche : les 5 premiers au scratch.
- Un tirage au sort .
- Le Challenge Coco Duvigneau sera remis au mieux classé sur l'ensemble des deux trails : de l'année dernière 2 avril 2023 et de celui-ci.

Respect des directives Gouvernementales, Préfectorales et Municipales qui seront en vigueur le jour de l'épreuve.

Le Bureau de l' A.S.C.AUREILHAN Marche et Course

